

Conditions de service - clients particuliers - valables à compter du 16/02/2009

Interventions sous garantie constructeur.

Accord appareils sous-garantie constructeur: Appareils commercialisés par **JVC France, JVC PRO EUROPE** ou **Daewoo Electronics France** (Daewoo: hors gros électroménager et écrans LCD)
Dans certains cas une demande d'accord peut être nécessaire (appareils achetés hors France métropolitaine ou d'origine indéterminée type internet). En cas de refus, la demande de réparation sous garantie devra s'établir auprès du vendeur de l'appareil.

Expédition: L'expéditeur doit s'assurer de prendre toutes dispositions pour que l'appareil soit emballé avec des protections adéquates et suffisantes. Il appartient également à l'expéditeur de choisir un mode d'expédition avec suivi du colis et avec assurance. (La marchandise voyage aux risques en périls de l'expéditeur.) En cas de dégâts et dans les cas où l'emballage serait insuffisant ou inadapté, aucun recours auprès de votre transporteur ne sera possible. Dans le cas où l'appareil est sous garantie, une copie de la facture d'achat de l'appareil doit être jointe au colis.

Tarifs main d'œuvre interventions hors garantie constructeur.

Type d'appareil	Tarif horaire
Tout produits JVC DAEWOO grand public sauf Ecran plasma, retro projecteur, vidéo projecteur	45€ HT 53,83 TTC
Informatique, station de montage, Assistance ou maintenance sur logiciel de montage	50€ HT 59,80 TTC
Ecran plasma, Retro projecteur, Vidéo projecteur, JVC Professionnel	66€ HT 78,78 TTC

Devis: Nous établissons un devis systématiquement pour toutes interventions d'un montant supérieur à 150€ ou à partir d'un montant notifié par le demandeur. Tout devis refusé donne lieu à une facturation forfaitaire d'un montant égal à une heure de main d'œuvre et des frais de port retour éventuels sauf abandon de l'appareil pour destruction.

Le devis est à nous renvoyer signé, daté, accepté ou refusé (Rayer la mention inutile) éventuellement accompagné d'un chèque d'acompte (si précisé sur le devis).

Toute acceptation d'un devis par mail, fax ou courrier vaut commande ferme.

Toutes annotations sur un devis accepté entraînent la nullité de l'acceptation.

En cas de devis refusé au comptoir, prévoir un délai pour le remontage de l'appareil

Dans le cas où un devis resterait sans réponse malgré nos relances, l'appareil sera considéré comme abandonné et sera mis à la destruction 3 mois après la dernière relance.

Frais de port retour: Les frais de port sont facturés lors de l'expédition de tout appareil hors garantie.

Tarifs : Nous consulter (coût variable en fonction de la destination, du poids et de la valeur du colis).

Livraison :

- Par la poste Colissimo: Délai de livraison de la Poste
Les colis retour voyagent aux risques et périls du destinataire.
Lors de la réception du colis le réceptionnaire doit immédiatement ouvrir le colis, contrôler l'état de l'appareil et effectuer toutes vérifications. En cas de dégât à l'appareil important refuser la livraison. En cas de doute (colis abîmé par exemple), il appartient au destinataire de porter réclamation auprès de la poste et de nous informer par écrit dans un délai de 24h.
- Par transporteur : Délai de livraison 24/48h
Lors de la réception du colis le réceptionnaire doit impérativement en présence du livreur, ouvrir le colis, contrôler l'état de l'appareil et effectuer toutes vérifications y compris un essai de fonctionnement pour les écrans plats afin de contrôler l'état de la dalle. En cas de dégâts à

l'appareil, refuser le colis en mentionnant les raisons précises sur le bon de transport. Nous prévenir immédiatement de votre refus par écrit (email; fax, courrier)

Au moindre doute sur l'état de l'emballage:

- Noter les réserves sur le bon de transport. Les réserves devant impérativement être précises (détail précis de tous les dégâts constatés), datées, et signées.
- Exercer s'il y a lieu et dans les délais réglementaires tous recours contre le transporteur (Courrier recommandé avec Accusé Réception)
- Nous prévenir dans les 24h qui suivent la réception du colis

Aucun recours auprès du transporteur ne sera possible si ces démarches ne sont pas précisément suivies
Les frais de retour suite à un dégât transport sont à la charge du destinataire.

Conditions de règlement : Toutes les factures sont payables lors l'enlèvement du matériel ou avant son expédition. Lors de l'acceptation d'un devis, d'une commande de pièce détachée ou d'un accessoire, le règlement peut être demandé.

Garantie de réparation: Nos réparations sont garanties trois mois pièces, main d'œuvre, frais de port retour (port aller restant à la charge du client) sous réserve que l'appareil présente la même panne et qu'il ai été utilisé dans des conditions normales d'utilisation (Voir les cas d'exclusion de garantie prévues dans les conditions de garantie constructeur).

Perte de données: ATVS ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte de données ou de contenu survenues lors d'une intervention sur un appareil contenant un disque dur, disque optique (CD/DVD) ou support magnétique (cassettes vidéo). Le client doit avant de nous confier son appareil effectuer la sauvegardes de l'ensemble des données que contient l'appareil.

Perte de jouissance d'un appareil à usage professionnel : La responsabilité d' ATVS nous pourra être engagée en cas de dommages indirects (perte d'exploitation) qui pourraient survenir du fait d'un retard dans l'exécution d'une réparation ou d'une panne ou un dysfonctionnement qui pourrait survenir suite à une réparation. Notre responsabilité reste limitée à remise en état de fonctionnement de l'appareil conformément à nos conditions de garantie de réparation.

Ventes pièces détachées, accessoires et produits informatiques.: Les pièces détachées, accessoires et produits informatiques ne sont ni repris ni échangées sauf en cas d'erreur de notre part.

Validations des commandes: Toute commande ou acceptation d'un devis réceptionnée par ATVS implique, de la part du client, l'acceptation des conditions générales de vente et de service. Celles-ci ne peuvent en aucun cas être annulées par des conditions d'achat contraires.

Clause de juridiction: En cas de contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution du contrat de vente ou de service, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents.